



Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250729-DEC_CNE_2025_55-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-55

OBJET : Commune – Aménagement de la rue de la Libération

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

Article 1 : Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Libération, de confier :

- la maîtrise d'œuvre à SAS 2LM 39 rue de la Villeneuve 56100 LORIENT, pour un montant de 16 845 € HT (soit 20 214 € TTC) et
- la réalisation des travaux à PIGEON BRETAGNE SUD, 7 rue Georges Charpak, ZAC du Parco, 56700 HENNEBONT, pour un montant initial de 223 994,69 € HT (soit 268 793,63 € TTC).

Et de convenir avec l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD d'un avenant pour compléments de travaux, à hauteur de 8 799,77 € HT, soit 10 559,72 € TTC. Ainsi, le montant initial augmenté de l'avenant N°1 est porté à 232 794,46 €HT (soit 279 353,35 €TTC).

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 29/07/2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 31/07/2025

Certifié exécutoire | 31/07/2025
Publié le

Le Maire

Hervé LE FLOC'H.

